

1
Séance du lundi 25 janvier 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 4 heures $\frac{1}{2}$.

Sont présents : M. M. Aimond, Arnier, Barbier, Chautemps, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Maurice Faure, Gervais, Albert Gérard, Guittier, Lucien Hubert, Mouquet, Cronillot, De Selves.

M. Ribot, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait connaître que la commission, sur la proposition d'un certain nombre de ses membres, a manifesté le désir de l'entendre sur la situation des bons de la Défense nationale.

M. le ministre fait un exposé de la situation financière actuelle et énumère toutes les mesures qu'il a cru nécessaire de prendre pour répondre aux besoins actuels, et particulièrement pour maintenir le taux du billet de banque. Il s'explique ensuite sur l'émission des bons de la Défense nationale dont il importe de continuer à assurer

le succès qui est allé en s'affirmant de mois en mois. Répondant à une question de M. de Selves lui demandant de se procurer les sommes nécessaires à la défense en dehors de la Banque de France pour ne pas toucher au crédit de cet établissement, il fait connaître à la commission que jusqu'à présent il a réussi à ménager la Banque de France et continuera à le faire pour la conserver comme une source de capitaux assurés. Il annonce enfin son intention de déposer prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi comportant la création d'obligations remboursables en dix ans et au taux d'intérêt de 5%. Il remettra à M. le rapporteur général la recapitulation des bons du Trésor.

Quelques questions lui sont encore adressées par M. M. Lucien Hubert et Ferdinand Dreyfus à propos du décret relatif aux 300 millions de l'art. 12 de la loi de finances et des livrets de caisses d'épargne. M. le ministre se retire.

À la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Dreyfus, Mongin, Doumer, de Selves, Lucien Hubert, — Chautemps et le rapporteur général à la commission propos de la proposition faite au Sénat

par M. Choquet d'augmenter le nombre
 membres la commission des finances, cette
 dernière, sur la proposition de M. le Président,
 décide que ce dernier adressera à M. le
 Président du Sénat une lettre lui faisant
 savoir que la commission ne s'opposera
 pas à la nomination d'un 4^{me} membre
 par bureau, sous la réserve que cette mesure,
 si elle est adoptée, ne concernera que le
 présent exercice.

La séance est levée à ~~5 heures~~ 5 heures $\frac{1}{2}$.
